

Instructions générales relatives au jugement des pigeons de race, confirmées par la Section pigeons de l'EE Situation 2013

Système de notation EE recommandé, avec échelle des points de 90 à 97, ou sans note

- 97 points:** quand le sujet, par son aspect général remarquable, représente le meilleur niveau actuel de sélection possible.
- 96 points:** quand le sujet correspond aux exigences de 97 points à l'exception d'un petit souhait.
- 95 points:** quand toutes les caractéristiques typiques de la race sont présentes à un degré très élevé, qu'il reste des souhaits mais qu'on ne constate pas de défaut.
- 94 points:** quand toutes les caractéristiques typiques de la race sont présentes à un degré élevé, qu'il y a de petits souhaits et qu'on ne constate pas de défaut.
- 93 points:** quand toutes les caractéristiques typiques de la race sont présentes à un degré acceptable, qu'il y a de petits souhaits et qu'on ne constate pas de défaut.
- 92 points:** quand le sujet présente de petits manques mais pas de défauts grossiers dans la forme ou dans une autre caractéristique raciale essentielle.
- 91 points:** quand le sujet présente plusieurs manques dans la forme ou dans une autre caractéristique essentielle mais n'a pas de défaut grave.
- 90 points:** quand le sujet, malgré le constat de manques sérieux ou de défauts grossiers, laisse encore une impression générale satisfaisante.
- 0 points:** quand le sujet ne montre aucune valeur raciale ou présente un défaut éliminatoire (produit de croisement).

Défauts éliminatoires

La Liste EE des défauts éliminatoires chez les pigeons de race se trouve sur Internet à l'adresse: www.entente-ee.com/pigeons

Cartes de jugement EE : jugement sur la base des rubriques : qualités – souhaits - défauts.

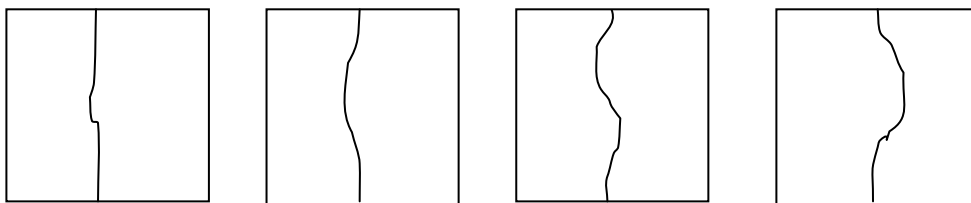
Voir le Règlement EE pour l'organisation de championnats d'Europe de races - pigeons et les modèles de cartes en 3 langues sur le site www.entente-ee.com

Ci-après, pour les jugements ou cartes de jugements avec 0 points :

- Pigeons sans bague ou avec un bague non conforme (sans signe distinctif EE)
La carte de jugement reste *sans critique*, sauf celle relative à la bague.
Un diamètre de bague supérieur est toléré du moment que la bague ne peut être retirée.
- Pigeons manquant de soins, sales, avec le plumage endommagé, ou infestés de parasites.
Le juge porte ses appréciations sur la carte de jugement, mais avec 0 points
- Manipulations constatables sur le plumage, le corps ou la bague
Le juge porte ses appréciations sur la carte de jugement en ajoutant la mention « pratique non autorisée », avec confirmation par un référent.
- Race ou couleur non reconnue:
Le juge porte ses appréciations sur la carte de jugement en ajoutant la mention « non reconnue », sans confirmation par un référent.
Exception: Classe AOC selon le règlement EE ou selon des critères nationaux.
- Cage vide,
Il est seulement porté la mention ABSENT sur la carte de jugement, avec confirmation du juge.

Imperfections générales et leurs conséquences sur le jugement.

Bréchet dévié



Pas
impeccable
max 94 points

Imperfection
sérieuse
max 92 points

Défaut
éliminatoire
0 point

Défaut
éliminatoire
0 point

Légère tolérance chez les races lourdes

Nombre des rémiges.

12 ou 8 : défaut éliminatoire

10/11 ou 10/9 : souhait, note 96 points possible si souhait unique.

10/10 : normal.

9/9 : chez les très petites races, pas d'incidence sur la note, par exemple chez les petits pigeons de vol.

11/11 : chez les grandes races, pas d'incidence sur la note, par exemple chez les grands pigeons de forme ou les grands boulangers.

La rémige extérieure doit toujours être plus courte que l'avant-dernière.

Si ce n'est pas le cas, c'est un défaut grave car cela indique une rémige arrachée.

Nombre des caudales

10 ou 14 : défaut éliminatoire

12 : normal

11 ou 13 : défaut grave ; 92 points

Rémiges d'une autre couleur intercalées dans les rémiges primaires

Des rémiges intercalées sont admises chez :

a/ les variétés avec bavette et vols blancs : *les 7 premières rémiges primaires doivent être blanches*

b/ la variété cigogne clair : *les 7 (8 ?) premières rémiges primaires doivent être colorées.*

c/ chez les variétés papillotées.

Chez les „*Ailes papillotées*“ on tolère deux rémiges consécutives blanches ou colorées.

Jean-Louis Frindel
Président de la CESP

August Heftberger
Président de la Section pigeons

Berne, le 9 mai 2013